

AUDACE

Concours 2027-2028

WEBINAIRE INFORMATIF

26 août 2026

Raffaela Siniscalchi, responsable de programmes

Équipe de **Marie-Pierre Cossette**

Direction des grands défis de société - FRQ



Quelques points **avant de commencer**

Poser vos questions

Une période de questions modérée suit la présentation : écrivez dans le chat.
Privilégiez les questions générales.

Cas particuliers

Écrivez-nous par courriel, notre canal privilégié.

Après le webinaire

Présentation et enregistrement déposés dans la boîte à outils de la page du programme.

Règles du programme

Disponibles en ligne : gardez la page ouverte à proximité.

Au programme

01 | Le programme AUDACE

Essence, trajectoire et objectifs

02 | Admissibilité et rôles

Composition de l'équipe et responsabilités

03 | Préparer la demande

Documents exigés et description du projet

04 | Évaluation

Processus et critères

05 | Financement et échéancier

Montant, dépenses admissibles et dates clés

06 | Période de questions

Échanges avec les participantes et participants



Trois changements depuis la dernière édition

OBJECTIFS

AUDACE + RUPTURE

Le programme recentre ses objectifs sur les projets résolument audacieux et en rupture.

Un cap plus affirmé

PARCOURS D'ÉVALUATION

1 DÉPÔT DE DEMANDE

Retrait de la prédemande

Présélection scientifique
+ entrevue finale

DESCRIPTION DU PROJET

4 PAGES

4 questions établies

Rupture • Coconstruction
Équipe • Impact

Des propositions plus orientées

L'essence du programme **AUDACE**



HAUT NIVEAU DE **RISQUE ET RUPTURE**

Des projets basés sur :

Des idées non-conventionnelles, des perspectives inattendues

Issues de :

Maillages inhabituels entre disciplines, milieux ou pratiques qui se croisent rarement

Pour générer:

De nouveaux points de départ en recherche



HAUT POTENTIEL D' **IMPACT**

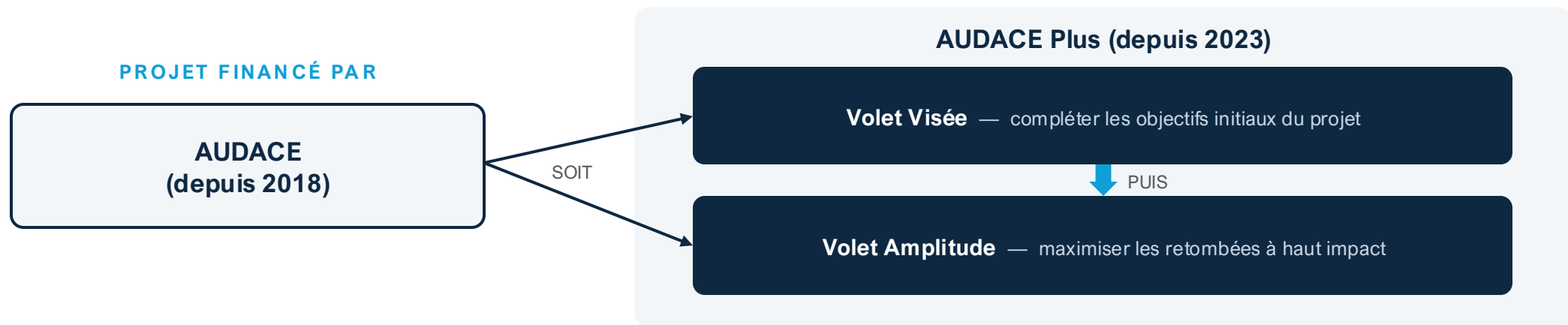
Une diversité d'impacts :

Transformation des pratiques, des approches, des méthodologies et des cultures

Solution à des défis de société complexes

Innovations autant technologiques que sociétales

La trajectoire



Le concours AUDACE revient tous les deux ans, en alternance avec AUDACE Plus.

Objectifs spécifiques

Le programme vise à soutenir des projets :

- **Audacieux** : remise en question des paradigmes, méthodes et modes de pensée
- **Novateurs** : production de savoirs radicalement nouveaux
- **Intersectoriels** : convergence de disciplines, secteurs et savoirs
- **Coconstruits** : approches inédites et non hiérarchisées
- **Transformationnels** : haut risque, haut potentiel d'impact

Deux projets qui incarnent l'audace

AUDACIEUX, PARCE QU'ILS...

DÉPLACENT LES FRONTIÈRES

CORIPHEM

3 SECTEURS

Robotique • danse
biomécanique •
réadaptation

Faire ressentir le mouvement à un robot

Des personnes en réadaptation et des artistes lui apprennent des mouvements expressifs, lisibles et sensibles.

→ **Vers une robotique relationnelle à partir de la notion d'empathie kinesthésique.**

P3A

3 SECTEURS

Psychiatrie • données
psychométrie • économie
religions • spiritualité

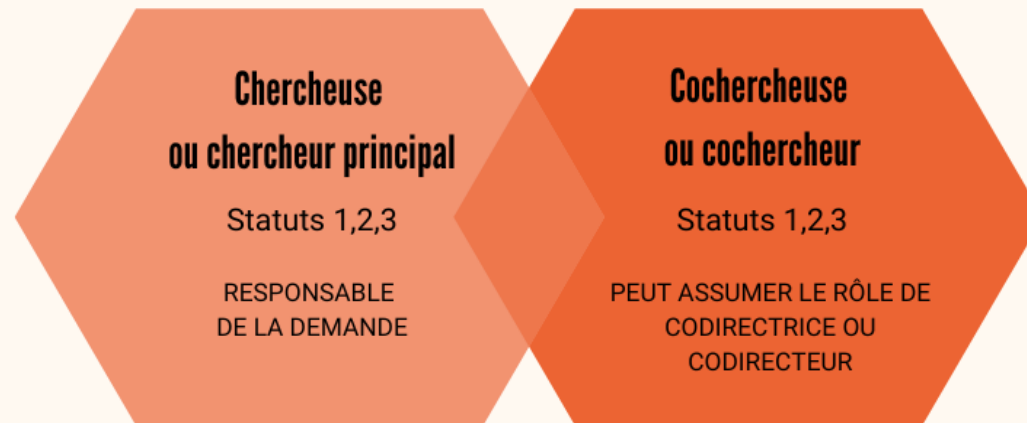
Accompagner autrement la détresse en fin de vie

Une administration encadrée de psilocybine, étudiée par des expertises cliniques, technologiques et psychosociales.

→ **Définir un accès légal, sécuritaire et éthique.**

Composition d'équipe et admissibilité

COMPOSITION MINIMALE



ATTENTION !

La provenance de deux secteurs de recherche différents, couverts par le Fonds, ne constitue plus un critère d'admissibilité.

Toutefois, le niveau d'intégration entre secteurs, disciplines, milieux ou pratiques continue de constituer un critère d'évaluation.

Cochercheuse ou cochercheur de statut:



Chercheur ou chercheuse universitaire



Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne



Chercheur ou chercheuse de collège



a. Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ;
b. Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé;
c. Personne des milieux de pratique;
d. Artiste;
e. Personne contribuant à titre individuel.



Collaborateurs et collaboratrices

Précisions sur l'admissibilité

Statut 1 élargi

Les personnes pouvant codiriger des étudiant·es aux cycles supérieurs et des projets de recherche sont désormais admissibles.

Interruptions de carrière

Elles peuvent être déclarées et documentées : parentalité, santé, handicap, obligations familiales, etc.

Participation à plus d'un projet

Une (1) seule demande par personne comme chercheur principal ou chercheuse principale. La participation à d'autres demandes reste possible comme cochercheur·euse, codirecteur·rice ou collaborateur·rice.

Rôles

RÔLES PRÉVUS AUX RÈGLES GÉNÉRALES COMMUNES

Chercheur principal ou chercheuse principale

Direction scientifique du projet, responsabilité administrative et financière, reddition de compte.

Cochercheur ou cochercheuse

Contribution significative au projet; peut gérer une partie des fonds.

Personne d'un milieu autre qu'académique (statut 4)

Savoirs et compréhension de l'écosystème essentiels à la coconstruction.

Collaborateur ou collaboratrice

Expertise spécifique et ponctuelle apportée au projet.

PARTICULARITÉ DU PRÉSENT APPEL

Codirecteur ou codirectrice

Le FRQ entend par codirection une personne qui s'engage à contribuer de manière significative au déroulement efficace des activités, notamment leur gestion, et qui participe à la reddition de compte qui s'y rattache.

Aucune section dédiée dans FRQnet : la désignation s'officialise dans le texte de la demande. Elle est permise et encouragée lorsque le projet prévoit une coconstruction avec des personnes de milieux autres qu'académiques (statut 4).

Documents exigés

Le formulaire doit inclure :

- **Résumé grand public** — max. 500 mots
- **Description du projet** — max. 4 pages
- **Références bibliographiques** — 1 page
- **Contenus numériques d'appui** — 1 page, facultatif
- **CV descriptifs FRQ** — 6 pages FR / 5 pages ANG
- **Complément d'admissibilité**
- **Budget détaillé et justification** — 1 page

La description de projet

Un texte de 4 pages maximum incluant une description du projet et les réponses, dans cet ordre, aux questions suivantes :

1

En quoi le projet est-il en rupture? Pourquoi sort-il des sentiers battus? Quelle est la prise de risque?

2

Quel a été le processus de coconstruction et comment se poursuivra-t-il?

3

Pourquoi êtes-vous l'équipe idéale pour porter ce projet audacieux?

4

En quoi consiste le haut potentiel d'impact du projet?

Processus d'évaluation

PHASE 1

Présélection scientifique

Les demandes sont évaluées selon les objectifs et les critères du programme. Cette étape détermine quelles équipes sont invitées à l'entrevue.

PHASE 2

Entrevue finale

Les équipes retenues sont reçues pour une évaluation scientifique finale devant le comité.

À RETENIR

- Maximum de quatre personnes par équipe à l'entrevue.
- Les personnes présentes doivent être au cœur de la réalisation du projet.
- Une note globale minimale de 70 % est requise pour être recommandée.

Trois critères — la rupture est éliminatoire

40 points

Rupture et prise de risque

- Dépasser les cadres et pratiques établis
- Produire des savoirs radicalement neufs
- Assumer un risque important, compris et atténué

Le budget est aussi pris en compte.

40 points

Coconstruction et maillage

- Mettre en œuvre une coconstruction inédite
- Réunir des profils diversifiés aux rôles équilibrés
- Intégrer secteurs, disciplines, milieux et pratiques

Au moins 2 secteurs du FRQ sont fortement attendus.

20 points

Haut potentiel d'impact

- Faire avancer les connaissances et transformer les pratiques
- Favoriser l'appropriation des résultats
- Générer des retombées diverses et considérables

La réciprocité avec les milieux concernés est évaluée.

CRITÈRE ÉLIMINATOIRE **70 % minimum au critère de rupture**

Montant, nature et durée du financement



100 000 \$

Montant maximal par projet



12 mois

Durée du financement



+ 27 %

Frais indirects de recherche, en plus du budget octroyé

L'utilisation de la somme peut toutefois être planifiée sur 24 mois.

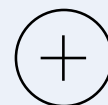
Le supplément de 27 % est versé directement aux établissements gestionnaires par le FRQ.

Dépenses admissibles



Dépenses prévues par les RGC

Tous les postes budgétaires prévus par les RGC sont admissibles (section 8 des RGC).



Autres dépenses admissibles

- Coordination et gestion du projet (maillage et coconstruction)
- Soutien salarial des chercheur·euse·s de collège ou de CCTT (statut 3) sans tâche d'enseignement
- Dégagement de la tâche d'enseignement des chercheur·euse·s de collège (statut 3)



Si le projet implique des **parties prenantes provenant de milieux autres qu'académique**, il est attendu que le budget prévoit des **honoraires, dédommagements ou compensation** pour leur donner la capacité de contribuer pleinement et en cohérence avec leurs rôles dans le projet.

Si la planification budgétaire prévoit une rémunération pour une personne citoyenne (équivalent au statut 4e), il est conseillé de contacter l'établissement gestionnaire pour déterminer les modalités possibles et vérifier ce qui est souhaité ou envisageable auprès de la personne citoyenne en amont.

Dates importantes



Attention : les établissements gestionnaires peuvent fixer une date limite interne plus tôt.

Période de questions